Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600065-20251202-DEL20251119_57-DE

DEL20251119-57

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

PRESENTS (15) M. LAUNAY Guénaël, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique, M. ROGER Grégory, Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. GUILLOTEL Alain, M. CHOTARD Alain, M. CHOTARD Clément.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (4) :
Mme ROUAUD Louise, ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.
Mme GICQUEL Lauréline, ayant donné pouvoir à Mme GEFFROY Aurélie.
M. JOSSET Sylvain, ayant donné pouvoir à M. RUAUD Fabrice.
M. RIALET Kevin, ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.

Délibération DEL20251119-57 – TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2026

Monsieur Benoît LABBE, conseiller municipal délégué à l'environnement, aux espaces verts et à la voirie informe que le conseil municipal doit approuver les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2026. Pour rappel : la tarification actuelle est de : pour un abonnement de 19,00 € HT et pour le m3 de 0,76 € HT. Afin de pouvoir assurer les investissements en cours et futurs il est utile d'augmenter les recettes d'environ 8000,00 € à 10000,00 €. Nos tarifs ont été réévalués l'an dernier à minima et il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter ces tarifs afin de parvenir à minima à un équilibre de fonctionnement.

Il est donc proposé les tarifs suivants pour l'année 2026 :

Forfait annuel : Part fixe communal : 26,00 € HT.
Redevance assainissement : part variable au m3 : 1,06 € HT.
Il est demandé au conseil municipal de :
D'aprouver l'augmentation des tarifs de l'assainissement collectif 2026.
De valider les tarifs ci-dessus.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Aprouve l'augmentation des tarifs de l'assainissement collectif 2026.
Valide les tarifs ci-dessus.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Guénaël LAUNAY



Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le : 27/11/2025
et l'extrait du registre des délibérations ayant été transmis en Préfecture le : 27/11/2025